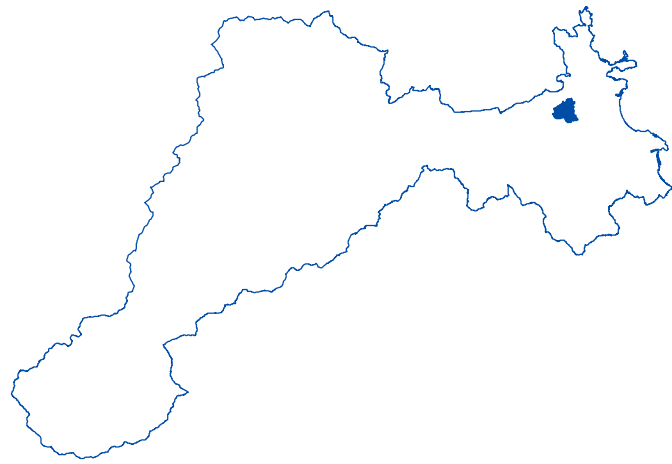
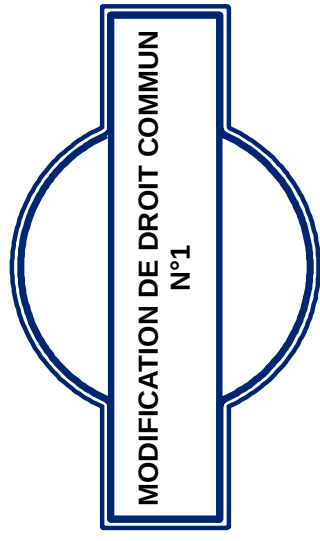


Plan Local d'Urbanisme Métropolitain
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
FALICON



Périmètre d'étude : Falicon
Échelle graphique : 1 : 3000
Système RGF 93 - Projection Lambert 93



Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour l'arrondissement de Cossé-lez-Loire. Adhésion au Plan de Développement Intercommunal (PDI) de la Communauté d'Agglomération de Mayenne.	21/08/2020 - 24/08/2020 24/09/2020 - 01/10/2020	31/10/2020
Adhésion au Plan de Développement Intercommunal (PDI) de la Communauté d'Agglomération de Mayenne. Adhésion au Plan de Développement Intercommunal (PDI) de la Communauté d'Agglomération de Mayenne.	21/08/2020 - 24/08/2020 24/09/2020 - 01/10/2020	31/10/2020
Adhésion au Plan de Développement Intercommunal (PDI) de la Communauté d'Agglomération de Mayenne. Adhésion au Plan de Développement Intercommunal (PDI) de la Communauté d'Agglomération de Mayenne.	21/08/2020 - 24/08/2020 24/09/2020 - 01/10/2020	31/10/2020

LÉGENDE

RISQUES ET NUISANCES

Plan de Prévention des Risques naturels et technologiques
Peut représenter à titre indicatif, se reporter aux Services d'urbanisme pour plus de détails

Legend:

- Risques majeurs liés aux PPP
- Risques modérés liés aux PPP
- AUTRES
- Zone de frange

Legend:

- Limites de commune
- Zone réglementaire PLUm
- Uda, N et Au
- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSM-V de l'Occ)
- Première des Ordonnances d'Aménagement et d'Aménagement
- Première de l'opération d'intérêt National
- "Eco Village" (décret du 7 mars 2008)

ER ET SERVI-

	Enveloppe potentielle du PAC Submersion Marine
	Zone de protection des nappes alluviales
	Zones de Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome Nice Côte d'Azur (avec indication
	Servitude indiquant la localisation prévue des voies et ouvrages publics**
	Servitude d'attente de projet d'aménagement**

EMPLOYEE SOCIAL

	Périmètre de mixité sociale**
	Immeuble dont la surélévation est admise sous conditions
	Périmètre de hauteur minimale des constructions

 Secteur du L151

	Commerces repérés au titre du L151-16 du CU		Périmètre soumis à spécificité réglementaire indiquée au règlement
	Commerces, artisanat, entrepôt ou équipements d'intérêt collectif et services publics imposés en rez-de-chaussée sur 60% de la largeur de façade sur voie		AUTRES REGLEMENTATIONS

Limite d'élution de chimie

EMPRISE ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

	Cheminement piéton existant, à créer ou à conserver
	Piste cyclable existante, à créer ou à conserver
	Secteurs protégés en raison de la richesse du sol du sous-sol

zone de recul de 5m de profondeur

[illegible]

Espace
Périmètre

Architectures	Services de vie
Espace de protection des valeurs	Création de priorités de vie
Espaces payagers des lieux de vie	Constructions peuvent être liées d'un côté, séparées de l'autre
Espaces zones de transition	Constructions peuvent être liées d'un côté, séparées de l'autre et d'un autre côté
Relais pour protéger à créer	Constructions peuvent être liées d'un côté, séparées de l'autre et d'un autre côté
Espace Vie Identifié	Constructions peuvent être liées d'un côté, séparées de l'autre et d'un autre côté
Espace Vie Identifié	Constructions peuvent être liées d'un côté, séparées de l'autre et d'un autre côté
Eléments de paysage à créer	Constructions peuvent être liées d'un côté, séparées de l'autre et d'un autre côté
Eléments de paysage à protéger	Constructions peuvent être liées d'un côté, séparées de l'autre et d'un autre côté
Secteur de protection des zones humides	Constructions peuvent être liées d'un côté, séparées de l'autre et d'un autre côté
Elément remarquable à protéger	Constructions peuvent être liées d'un côté, séparées de l'autre et d'un autre côté
Elément remarquable à créer	Constructions peuvent être liées d'un côté, séparées de l'autre et d'un autre côté

4. Lorsque les numéros ne sont pas indiqués au plan de zonage établi que les échantillons se superposent, se reporter à l'Annexe Pictogramme « contenu dans les places réglementaires. (Annexe page 4)

